

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 52.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 23 décembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
19 décembre 2025	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST ( <b>arrivé à 18h22</b> ), Lionel LECUYER, Adjoint au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Isabelle DUFLOS, Véronique BUCHET, Demba DIALLO ( <b>arrivé à 18h20</b> ), Yves LECUYER ( <b>arrivé à 18h12</b> ), Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
19 décembre 2025	
Nombre de Conseillers	<b>Etaient représentés :</b> Alain GOLETTO (pouvoir Mme DUFLOS), Antonia CORNET (pouvoir M. DIALLO), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir Mme BUCHET).
En exercice 19	
Présents 13	<b>Etaient absents :</b> William CADOR, Martial VANDAMME, Joseph MELE.
Votants 16	Formant la majorité des membres en exercice
	<b>Secrétaire de séance :</b> P. ANDRIANASOLO <b>Rapporteur :</b> M. le MAIRE

\*\*\*

### OBJET :

#### Election d'un adjoint au Maire.

Transmise au contrôle de  
légalité le 29/12/2025

Publiée sur le site internet  
de la ville le

06 JAN. 2026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°19/2020 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

**Vu** les délibérations n°20/2020 et n°21/2020 en date du 26 mai 2020 relatives respectivement à la détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire et à l'élection des Adjointes,

**Vu** l'arrêté n°AG-12/2025 en date du 18 décembre 2025 portant retrait de délégation de fonction et de signature à Mme Isabelle DUFLOS, dans les secteurs des affaires scolaires et de l'Etat-civil, suite à la rupture constatée du lien de confiance, à l'origine de la délégation,

**Vu** la délibération n°50/2025 de la présente séance du conseil municipal relative au non maintien des fonctions d'un adjoint au Maire,

**Vu** la délibération n°51/2025 de la présente séance du conseil municipal relative au maintien des 4 postes d'adjoints au maire et à la détermination du rang des adjoints,

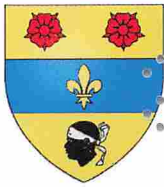
**Considérant** que lorsque le retrait de délégations donne lieu à une décision de non maintien de l'adjoint dans ses fonctions, le poste précédemment occupé devient dès lors vacant,

**Considérant** la décision de maintenir 4 postes d'adjoints ouverts et la décision d'intégrer le nouvel adjoint en qualité de dernier adjoint élu,

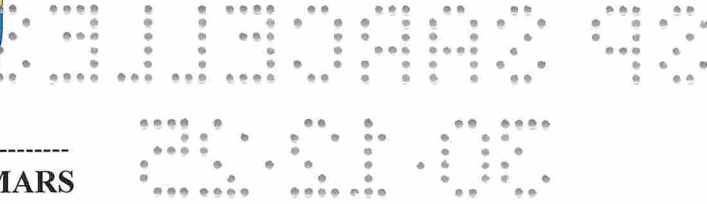
**Considérant** que le maintien des 4 postes d'adjoints a pour effet de conduire à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint aux fins de pourvoir le poste devenu vacant,

**Considérant** dès lors qu'il y a lieu de déclarer vacant le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, chacun des autres adjoints au Maire avançant alors d'un rang dans l'ordre officiel du tableau,

**Considérant** que le remplacement de l'élu non maintenu dans ses fonctions d'adjoint au Maire devra être remplacé par un élu de même sexe à ce poste d'adjoint (art. L. 2122-7-2 du CGCT),



VILLE DE VEMARS



**Considérant** que les opérations de vote ont donné lieu à la constitution d'un bureau électoral composé du Maire et des deux conseillers les plus jeunes et les plus âgés du Conseil municipal,

**Considérant** que les candidats suivants se sont présentés :

✓ **Mme Marie-Christine COMONT**

**Considérant** que l'élection du nouvel adjoint au Maire s'est effectuée à bulletins secrets, chaque conseiller municipal ayant déposé son bulletin dans l'urne,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, **à la majorité pour,**

✓ **PREND ACTE** du résultat du scrutin qui a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **16**
- Nombre de votant : **16**
- Bulletins blancs et nuls : **3**
- Nombre de voix recueillies par le candidat **Marie-Christine COMONT** : **13**

✓ **DÉCLARE** élue au poste de 4<sup>ème</sup> et dernier adjoint au maire **Mme Marie-Christine COMONT** et **ARRETE** l'ordre du tableau des adjoints comme suit :

<b>MAIRE</b>	F. DIDIER
<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	P. ANDRIANASOLO
<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	D. PREVOST
<b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	L. LECUYER
<b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	MC. COMONT

- ✓ **PROCÈDE** à l'installation immédiate de **Mme Marie-Christine COMONT** dans ses fonctions d'adjoint au Maire,
- ✓ **PRÉCISE** qu'il sera procédé à l'actualisation du tableau des élus après l'élection du nouvel adjoint et proclamation des résultats ainsi qu'à celui des indemnités de fonctions,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
Frédéric Didier  
V.O.